

**Mémoire
sur le projet de construction de l'usine AP50
du complexe Jonquière de Rio Tinto Alcan à Saguenay**

présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

par la

**Conférence régionale des élus (CRÉ)
du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

**Saguenay
Décembre 2010**

TABLE DES MATIERES

1. MISE EN CONTEXTE	3
2. HISTORIQUE DES LIENS RIO TINTO ALCAN – COMITÉ DE MAXIMISATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES	4
3. UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE QUI S’AFFERMIT	6
4. UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR	7
5. CONCLUSION	9
ANNEXE I.....	10
ANNEXE II.....	13

1. MISE EN CONTEXTE

Mesdames, Messieurs les commissaires,

En tout premier lieu, nous vous remercions de nous offrir l'occasion d'intervenir aujourd'hui dans le cadre de ces audiences publiques afin de faire valoir notre point de vue sur un projet qui revêt pour notre région des enjeux de première importance. Mais avant d'aborder l'essence même de notre intervention, permettez-moi de vous présenter un bref survol de l'organisation que je représente.

Créée en avril 2004, suite à l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec de la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (Loi 34)*, la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay–Lac-Saint-Jean est reconnue comme l'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec sur toute question touchant au développement de la région. À titre d'instance politique, elle hérite ainsi des mandats de concertation du milieu et de planification du développement régional. Nous retrouvons autour de notre table des décideurs provenant des milieux municipaux de chacune des constituantes territoriales de la région, de la Communauté autochtone de Mashteuiatsh ainsi que des représentants désignés de la société civile régionale.

Il apparaît utile d'ajouter que la CRÉ du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'inscrit dans une lignée d'organisations qui, du début des années 60 à aujourd'hui, se sont consacrées à la promotion et à la défense des intérêts de la région. Ayant succédé en avril 2004 au Conseil régional de concertation et de développement (CRCD), la CRÉ poursuit notamment avec conviction et détermination les efforts déployés depuis de très nombreuses années afin d'accroître en région les retombées économiques tirées de l'exploitation de nos ressources naturelles et des grands projets de développement industriel qui y sont associés.

Cet aspect de notre travail au quotidien nous est dicté par la volonté manifeste de la population régionale exprimée lors d'une consultation populaire, tenue en 2005, et qui stipulait « *que toute l'énergie privée, produite dans la région à des fins industrielles, serve exclusivement au développement industriel et à la création d'emplois au Saguenay–Lac-Saint-Jean* ». Dans ce cadre, vous serez plus à même d'apprécier le vif intérêt qui nous anime aujourd'hui puisque l'entreprise Rio Tinto Alcan, grand producteur mondial d'aluminium, est aussi un grand consommateur de l'énergie hydraulique tirée de nos rivières. D'ailleurs, pour les fins de l'Histoire, rappelons-nous qu'au début des années 60, alors que le gouvernement du Québec complétait la nationalisation des producteurs privés d'électricité, opération amorcée vingt plus tôt, la Société Alcan a pu conserver la propriété de ses ouvrages hydroélectriques et poursuivre ses droits hydrauliques sur ces rivières, en contrepartie d'un engagement à consentir des investissements majeurs dans le développement de ses capacités de production d'aluminium au Québec et à la création d'emplois.

2. HISTORIQUE DES LIENS RIO TINTO ALCAN – COMITÉ DE MAXIMISATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Ainsi, fortement préoccupée depuis plusieurs années par la maximisation des retombées économiques générées par les grands projets de construction, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a su se démarquer et paver la voie au développement de partenariat entre le milieu et les grands donneurs d'ordres. C'est d'ailleurs par la construction de l'aluminerie de la compagnie Alcan à Alma, amorcée en 1998, que le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD), remplacé en 2004 par la CRÉ, se voyait confier le leadership d'une démarche de maximisation. Suite à des résultats de plus en plus concluants, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) convenait, en 2005, de la mise en place permanente du Comité de maximisation des retombées économiques régionales du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Afin de réaliser cette mise en place, la CRÉ s'est associée à un partenaire majeur qu'est l'Association des CLD du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Participant financièrement au Comité de maximisation des retombées économiques régionales (CMAX), les CLD assurent l'encadrement administratif de la ressource technique affectée aux travaux du comité et participent activement à ses orientations et actions.

En constituant de façon permanente le Comité de maximisation des retombées économiques régionales du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la CRÉ s'est dotée d'un mécanisme permettant de faciliter la communication entre les différents partenaires, les entrepreneurs et les organismes du milieu, contribuant ainsi à l'atteinte et même au dépassement du potentiel de retombées économiques fixé par le promoteur. Pour atteindre ces objectifs, le CMAX s'assure d'une diffusion efficace à travers les réseaux d'information. En travaillant directement avec les entreprises, le CMAX contribue au développement de leur potentiel entrepreneurial en créant des outils de communication facilitant les relations avec les donneurs d'ordres par la création de bottins spécifiques reflétant les possibilités et les capacités régionales selon les projets. Complémentaire avec la mission des CLD, qui vise à développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes, CMAX devient un outil régional supplémentaire favorisant le maillage des divers secteurs. Le maintien d'une vigie des appels d'offres, la participation et l'organisation de salons de la sous-traitance et le support à l'accréditation des entreprises auprès des donneurs d'ordres, contribuent également à l'atteinte des objectifs et de la mission du CMAX.

Tel qu'annoncé précédemment, c'est suite aux audiences publiques sur l'environnement tenues par le BAPE en 1997 que le CRCD s'est engagé à jouer un rôle de concertation et d'agent d'interaction du milieu régional autour du projet d'aluminerie Alcan à Alma. Le comité de suivi visant à assurer la maximisation des retombées économiques du projet pour la région a été reconnu en septembre 1997. Formé de représentants de la Ville d'Alma, des Centres locaux de développement (CLD), du ministère de l'Industrie et du Commerce, de la CRÉ et de la Société Alcan, ce comité s'est rencontré mensuellement tout au long de la construction de l'aluminerie. Un réseau important de diffusion de l'information et des outils dynamiques ont été développés dans le but de mobiliser les entrepreneurs et partenaires régionaux. Pour s'assurer de maximiser les retombées économiques dans la région, la Société Alcan a fourni au comité les rapports sur les contrats et les achats octroyés et le CRCD, en tant que porte-parole officiel, s'est occupé d'informer la population régionale et les gens d'affaires de la région.

La région a vécu une expérience très significative au plan de la concertation et du partage de l'information dans ce projet de développement économique majeur pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les conclusions du rapport final, déposé en avril 2001, soulignent d'ailleurs l'intérêt de maintenir l'expertise développée par la région en évaluant même les possibilités d'adapter la démarche pour faire en sorte qu'elle soit transférable à d'autres projets d'envergure ainsi qu'à des grandes entreprises régionales.

La fin de la construction de l'aluminerie d'Alma n'a pas pour autant mis fin à la collaboration entre les deux partenaires. Au fil des ans, divers projets ont su maintenir et accentuer ces liens. Pensons d'abord à la présentation du projet d'usine de traitement de la brasque en 2004, à l'annonce de la construction de l'usine AP50 et à l'optimisation de la centrale hydroélectrique de Shipshaw dont les investissements de 2,1 milliards de dollars, annoncés en décembre 2006, ont été portés à 3,6 milliards de dollars pour les phases 2 et 3 qui suivront. En novembre 2007, RTA évoquait, lors d'une rencontre de présentation du projet d'usine pilote AP50 Jonquière, plusieurs éléments spécifiant la nature de la collaboration souhaitée avec le CMAX. **Au niveau des retombées régionales, RTA mentionnait vouloir maximiser les retombées par la mise en place de mesures spécifiques comme ce fut le cas dans les précédents projets de construction. Mentionnons la confirmation récente d'investissements majeurs dans la mise à niveau de l'usine Vaudreuil qui assurent son fonctionnement jusqu'en 2020 et pour lesquels RTA a confirmé que 100% des travaux et de la main-d'œuvre seront confiés à la région. De plus, le désir de travailler en collaboration avec le Comité de maximisation des retombées économiques régionales fut réitéré lors de cette rencontre.**

Activement impliqué dans la phase 1 du projet AP50, le CMAX a contribué à l'organisation d'une journée de réseautage dont l'objectif visait à faire connaître à cinq donneurs d'ordres internationaux œuvrant dans l'industrie de l'aluminium, dans le secteur minier, dans l'industrie pétrolière, dans le secteur de l'énergie et dans les services d'ingénierie, le potentiel des entreprises de la région. **Que ce soit pour la collaboration à la mise en place d'une banque de soumissionnaires, la préqualification des entrepreneurs ou par le suivi des appels d'offres, le CMAX est interpellé régulièrement par les responsables du projet chez RTA afin de s'assurer d'un suivi mutuel du projet.**

3. UN PARTENARIAT STRATÉGIQUE QUI S’AFFERMIT

Historiquement, l’énergie hydroélectrique a toujours été un ingrédient essentiel, incontournable et indissociable des stratégies de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Créatrice de richesse, cette ressource naturelle a participé significativement à l’essor économique de la région, notamment en attirant ici des entreprises à fort gabarit, entre autres celles associées à la production d’aluminium. L’industrie primaire de l’aluminium aura à son tour contribué depuis des décennies au façonnage de notre identité économique, culturelle et sociale. Cette proximité a mené l’entreprise et la région à mettre à profit et à conjuguer à l’unisson leurs forces réciproques. Profitant de cet avantage énergétique déterminant, Alcan est ainsi devenue un joueur de premier plan sur l’échiquier mondial et un agent économique d’une importance primordiale au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Cette convergence d’intérêts a tissé au fil des ans des liens de réciprocité tangibles entre l’entreprise et le milieu régional. Ainsi, Rio Tinto Alcan aura été partie active à plusieurs des grands débats sur les enjeux économiques et sociaux au Saguenay–Lac-Saint-Jean et un acteur de premier plan dans bon nombre d’initiatives à portée économique et sociale. **Jusqu’à présent, ce destin commun aura dicté l’intensité de nos échanges et forgé les bases d’un partenariat exemplaire et mutuellement profitable.**

Convaincus qu’il y va de l’intérêt réciproque de l’entreprise et de la région de cultiver et entretenir ces liens privilégiés, et craignant le risque d’un tarissement des sources historiques de ce partenariat suite à l’acquisition par des intérêts étrangers de ce fleuron de l’industrie québécoise de l’aluminium, nous avons jugé à-propos, le printemps dernier, de rappeler aux actionnaires de Rio Tinto Alcan, réunis à Londres, **l’importance de réaffirmer ce partenariat en jetant les bases d’une collaboration renouvelée.**

Nous y avons donc proposé à cette occasion les termes d’un partenariat stratégique pour lequel nous nous sommes engagés à appuyer l’entreprise dans sa quête d’un bloc d’énergie additionnel afin que celle-ci puisse maintenir le développement et l’expansion de ses activités industrielles au Saguenay–Lac-Saint-Jean (voir en annexe « *Offre de partenariat stratégique pour le développement de l’industrie de la production et de la transformation de l’aluminium au Saguenay–Lac-Saint-Jean* », Londres, avril 2010).

4. UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR

C'est donc en continuité du mandat qui nous a été confié par la population et de l'engagement que nous avons exprimé à Londres le printemps dernier, que nous accueillons aujourd'hui avec ouverture la réalisation du projet AP50 au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Assurément, l'importance sociale et économique du projet, sa technologie à la fine pointe du progrès et un souci constant de son promoteur à l'égard de la question environnementale, militent en sa faveur.

Outre la volonté des dirigeants de l'entreprise de consolider ainsi leur présence dans la région, nous percevons au travers de cette décision d'affaire l'affirmation implicite que le Saguenay–Lac-Saint-Jean demeure un milieu stratégiquement favorable à l'implantation et au développement industriel.

Aussi, nous apparaît-il important de souligner qu'en matière d'approche sociale, Rio Tinto Alcan a démontré jusqu'à présent une transparence remarquable et un très grand respect des populations dans le développement du projet AP50. Reconnaissons que l'entreprise n'a jamais caché ses intentions réelles ni minimisé les impacts d'un tel projet pour les populations visées, mais, au contraire, elle a multiplié les rencontres d'information grand public, publié en des temps opportuns une information vulgarisée et accessible, tout comme elle sera demeurée soucieuse de la clarté et de la justesse de ses réponses aux interrogations sur le cheminement du projet. Cette approche proactive et responsable, à l'enseigne d'une implication citoyenne soutenue et encouragée à chacune des phases du projet, de l'amont à l'aval, aura certes contribué à enrichir celui-ci et facilitera grandement son acceptabilité sociale.

Il est permis d'espérer que cette façon de faire de Rio Tinto Alcan sera dorénavant la norme imposée à tout promoteur en matière de développement industriel, ici, au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

L'omniprésence de la préoccupation environnementale exprimée lors de ces exercices d'information et de consultation, et ce, tout au long des phases préparatoires du projet, a démontré à l'évidence le souci de l'entreprise à prendre en compte les attentes de la population et son intention d'apporter, lorsque possible, les adaptations requises afin de rendre ce projet plus socialement acceptable et mieux intégré à son milieu d'accueil. Sur ce plan, on doit souligner que l'efficacité environnementale recherchée avec la technologie AP50 se traduira, entre autres, à terme et à volume équivalent de production, par une réduction des gaz à effet de serre (GES).

Ainsi, dans la mesure où Rio Tinto Alcan souhaite, en ayant recours à cette technologie d'avant-garde, accroître l'efficacité de ses procédés industriels et s'installer à demeure au premier rang parmi les producteurs mondiaux d'aluminium, elle devra aussi faire montre d'une ambition similaire à devenir le numéro 1 mondial parmi ce club sélect sur le terrain de l'empreinte environnementale contenue.

Quant au caractère résolument innovant de la technologie associée au projet AP50, qui propulsera la région dans une ère de modernité certaine, celui-ci n'est pas étranger à l'appui que nous formulons aujourd'hui. Nous interprétons cela comme une marque de confiance de l'entreprise à l'égard des compétences et des aptitudes innées de la main-d'œuvre régionale à négocier habilement le virage de l'innovation ainsi que sa réceptivité aux adaptations constantes qu'imposent les exigences croissantes d'un marché du travail hautement compétitif. **Rio Tinto Alcan fait donc le pari qu'ici, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, elle retrouve les conditions favorables à l'implantation de procédés industriels d'avenir.**

Ceci est également le reflet des liens d'affaires privilégiés qui se raffermissent sans cesse entre l'entreprise et notre entrepreneuriat régional. Ainsi, comme en témoigne le CMAX, lors des chantiers de construction que Rio Tinto Alcan a lancés au cours des années, en région et ailleurs, ce maître d'œuvre s'est assuré que nos industriels régionaux acquièrent et intègrent progressivement dans leur culture d'entreprise et leur processus de travail des connaissances, des habiletés et des compétences qui les rendent aptes à relever les défis de projets industriels d'envergure et aux ingénieries de plus en plus complexes et à se frotter avec succès à la concurrence extérieure.

Cette contribution au renforcement de notre potentiel entrepreneurial constitue à n'en pas douter un legs on ne peut plus important dont nous retirons aujourd'hui des bénéfices. Ajoutons à cela le Fond régional de transformation de l'aluminium (FRTA 02) au montant d'un million de dollars sous la responsabilité des CLD, avec lequel les entreprises œuvrant dans ce secteur peuvent être supportées financièrement pour l'acquisition d'équipements permettant la réalisation de projets reliés à la transformation de l'aluminium. Visant en premier lieu à permettre aux entreprises de la région à se doter d'un avantage compétitif distinctif dans le domaine de la transformation de l'aluminium, ce fond favorisera également la création d'emploi. **Vue sous cet angle, l'implantation au Saguenay–Lac-Saint-Jean de la technologie AP50 devient une opportunité nouvelle que nous devons saisir et qui deviendra à coup sûr, avec la reconnaissance du savoir faire par RTA pour nos PME manufacturières et de services, un visa d'entrée sur la scène internationale, là où cette technologie essaimera.**

Le deuxième bilan des retombées économiques régionales présentées conjointement par Rio Tinto Alcan et le CMAX démontre concrètement que les entrepreneurs ont su répondre aux attentes et exigences de la multinationale. **En août 2010, on annonçait que des 440 millions de dollars engagés dans le projet, 172 millions de dollars ont été octroyés à des entreprises de la région, représentant l'obtention de 170 des 196 contrats octroyés depuis le début des travaux.**

5. CONCLUSION

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Rio Tinto Alcan (RTA) projette de construire au Saguenay–Lac-Saint-Jean une usine de production primaire d'aluminium utilisant la nouvelle technologie AP50;

CONSIDÉRANT QUE cette technologie d'avenir aura des effets positifs et récurrents sur l'amélioration du bilan environnemental de l'entreprise et, notamment, qu'à volume de production équivalent elle contribuera à la réduction des gaz à effet de serre (GES);

CONSIDÉRANT QUE ce projet industriel contribuera au maintien et au développement des activités de l'entreprise au Complexe Jonquière et à la création d'emplois à valeur ajoutée;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a démontré à maintes reprises une préoccupation certaine à l'égard de la maximisation des retombées économiques de ses projets d'investissement au Saguenay–Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE ce projet industriel est porteur de développement pour les entreprises et la main-d'œuvre de la région qui pourront ainsi acquérir et maîtriser des connaissances, un savoir-faire et des compétences nouvelles et distinctives;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a démontré, tout au long des phases de conceptualisation du projet, ouverture et transparence à l'égard de l'information et de la consultation grand public;

À CES CAUSES, la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay–Lac-Saint-Jean énonce ce qui suit :

- Son appui au projet d'usine AP50 à Saguenay;
- Une invitation à Rio Tinto Alcan à poursuivre sa collaboration avec le Comité de maximisation des retombées économiques (CMAX) afin d'accroître les retombées économiques de ce projet en région;
- Une invitation à encourager la participation des entreprises manufacturières, les équipementiers et les firmes-conseils de la région à toutes les étapes de construction de l'usine, ceci afin de faciliter le transfert de connaissances et l'acquisition du savoir-faire associé à cette technologie d'avenir;
- Une demande à l'effet que l'entreprise RTA poursuive ses activités d'information de la population tout au long de la construction de ce complexe industriel et qu'elle maintienne dans l'avenir cette forme d'intervention proactive pour tout autre projet qu'elle pourrait réaliser, notamment au Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- Un appel à l'entreprise afin qu'elle intensifie et encourage le développement des activités de recherche à son *Centre de recherche et développement Arvida (CRDA)*, de même que dans les réseaux collégial et universitaire de la région, visant notamment l'amélioration de son bilan environnemental et le développement de nouvelles technologies vertes.

Nous concluons notre intervention en rappelant que pour un être humain, occuper un emploi mène à l'autonomie individuelle et constitue une source vitale de valorisation et de dignité humaine.

Date : 6 décembre 2010

ANNEXE I



OFFRE DE PARTENARIAT STRATÉGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE LA PRODUCTION ET DE LA TRANSFORMATION DE L'ALUMINIUM AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Attendu que la Conférence régionale des élus (CRÉ), constituée en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée nationale du Québec, est l'instance régionale reconnue en tant qu'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec sur toute question relative au développement de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

Attendu les mandats dévolus à la Conférence régionale des élus (CRÉ), notamment en matière de concertation régionale et de planification du développement;

Attendu que siègent sur cette instance des représentants politiques élus de chacune des constituantes territoriales de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Communauté autochtone de Mashteuiatsh et des représentants désignés de la société civile régionale;

Attendu que la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lors de la consultation populaire de novembre 2005, se prononçait à plus de 92% en faveur d'assumer, pour et par elle-même, un plus grand contrôle sur l'exploitation et la mise en valeur de ses ressources naturelles, ceci afin d'assurer un meilleur retour en région des retombées économiques qui en résultent;

Attendu qu'en novembre 2005, la population de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean réclamait « *que toute l'énergie privée, produite dans la région à des fins industrielles, serve exclusivement au développement industriel et à la création d'emplois au Saguenay-Lac-Saint-Jean* »;

Attendu que la disponibilité de forces hydrauliques abondantes et accessibles dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a constitué historiquement un facteur attractif de premier plan et qu'elle a contribué significativement à la naissance et à la croissance du géant industriel Alcan (Rio Tinto Alcan);

Attendu que ces mêmes forces hydrauliques, associées à une main-d'œuvre disponible et compétente qui a su acquérir et maîtriser, de génération en génération, une expertise de travail exceptionnelle dans la production et la transformation de l'aluminium, demeurent un facteur essentiel à la croissance et à la rentabilité de Rio Tinto Alcan dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, au Canada et ailleurs dans le monde;

Attendu que l'industrie de la production de l'aluminium a connu et connaît un essor fulgurant dans la région, et que ses retombées sociales et économiques entraînent dans leur sillage le développement d'activités industrielles connexes d'importance, notamment dans les secteurs de la transformation, des équipementiers, de l'ingénierie et de la fourniture de biens et services;

Attendu que l'expertise développée en région dans le secteur de l'aluminium se concrétise, entre autres par des activités intenses de R&D et d'innovation, dans de nombreux centres, unités et laboratoires de recherche tant privés que publics, qui emploient au-delà de 300 chercheurs, par le développement de programmes académiques et techniques de formation à tous les niveaux d'enseignement (secondaire, collégial, universitaire), avec la reconnaissance par le gouvernement du Québec d'un créneau leader exclusif en matière de transformation de l'aluminium et par la mise en place d'un organisme unique dédié à la promotion et au développement des activités de transformation de l'aluminium, soit la *Vallée de l'aluminium (SVA)*;

Attendu que la stabilité du climat social et politique au Saguenay–Lac-Saint-Jean est un facteur sécurisant pour toute entreprise soucieuse de sa profitabilité et de sa pérennité;

Attendu que la population de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et la compagnie Alcan (Rio Tinto Alcan) ont développé et entretenu au cours des années des relations d'intérêt constructives et respectueuses, que leur destin demeure intimement lié et que la population de la région exprime sa volonté manifeste à consolider et à développer des liens de partenariat mutuellement profitables;

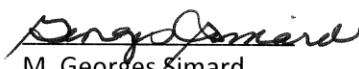
Attendu que la compagnie Rio Tinto Alcan a affiché au cours de ces années une responsabilité sociale remarquable par une implication communautaire et financière soutenue dans de multiples causes sociales, événements culturels et manifestations sportives, attitude qui a largement contribué à lui forger une image corporative positive et enviable et à solidifier les liens sociaux avec la population de notre région;

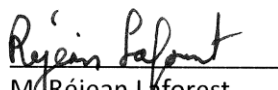
À CES CAUSES :

Nous, les représentants dûment mandatés de la Conférence régionale des élus (CRÉ), nous exprimant pour et au nom de la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de ses leaders politiques et économiques, confirmons notre intérêt manifeste à nous associer aux actionnaires et dirigeants de Rio Tinto Alcan afin de promouvoir et d'aider au développement d'un partenariat stratégique durable à même de faciliter, d'encourager et de susciter la réalisation des projets d'expansion de l'entreprise au Saguenay–Lac-Saint-Jean, notamment par l'obtention de blocs d'énergie additionnels en mesure de favoriser l'implantation d'une nouvelle installation de production et de transformation de l'aluminium en région.

Nous invitons, par le fait même, les actionnaires et dirigeants de la compagnie Rio Tinto Alcan :

- À confirmer et à accélérer la réalisation des projets d'expansion de l'entreprise tels qu'annoncés au Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- À planifier et à réaliser, en temps opportun, de nouveaux projets d'expansion au Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- À maintenir et à accroître l'implication sociale et communautaire de l'entreprise au Saguenay–Lac-Saint-Jean.


M. Georges Simard
Président


M. Réjean Laforest
Vice-président


M. Marc Asselin
Directeur

Saguenay

Avril 2010

ANNEXE II

EMPLOIS AU COMPLEXE JONQUIERE

Rio Tinto Alcan

Emplois au Complexe Jonquière Bilan au terme du projet AP50

Au terme du projet AP50, 1540 emplois seront maintenus au Complexe Jonquière

Période / Catégorie emploi	Complexe Jonquière avant l'entrée de la sous-traitance (2005)	Après la fermeture d'Arvida et sans le projet AP50 (2015)	Projet AP50 complété	Complexe Jonquière au terme du projet AP50
Employés Rio Tinto Alcan	2168	560	580	1140
Employés de sous-traitants dans les usines	0	280	120	400
Total	2168	840	700	1540